



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

168, rue La Fayette - 75010 - PARIS

Tél. : 01 53 35 00 30 - Fax : 01 53 35 00 31 cfdt-cheminots-federation@syndicat-sncf.org

Déclaration CFDT à la table ronde des salaires pour l'année 2004

Nous sommes réunis aujourd'hui, mardi 13 janvier 2004, à l'initiative de l'entreprise pour discuter de l'augmentation des salaires en 2004. La CFDT est fondée à exiger de la Direction de la SNCF, une démarche responsable qui garantisse une véritable négociation. En effet, personne n'a oublié les conditions dans lesquelles nous avons été conviés le 22 décembre 2003.

L'année 2003 achevée, chacun pourra mesurer les efforts consentis par l'ensemble des salariés. Aujourd'hui, un fort contentieux s'est progressivement développé. La mise en place des plans Starter et Fret 2006 ont exigé de la part de chacun d'avantage de contributions et de sacrifices. A ces obligations durement supportées, vous devez répondre par autre chose qu'un chaleureux remerciement verbal. D'autre part, les cheminots ne supportent plus l'idée qu'ils puissent être culpabilisés parce qu'ils défendent leurs droits.

Dans le cas d'un nouvel échec en matière de négociations salariales, vous auriez à assumer l'entière responsabilité de voir croître le découragement et la colère. Bien entendu, cette démobilisation des cheminots à leur travail mettrait à mal le plan de redressement de l'entreprise.

Si nous ne vous rappelons pas les revendications de la CFDT déjà mentionnées le 22 décembre 2003 et qui sont parfaitement connues de tous, nous tenons à réaffirmer nos priorités en 2004 :

- Le rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1^{er} janvier 2003.
- Des mesures pour 2004 permettant le maintien et la progression du pouvoir d'achat des personnels actifs et retraités.
- Un effort spécifique en faveur des bas salaires et basses pensions.

La CFDT estime que la table ronde d'aujourd'hui ne peut suffire à satisfaire l'ensemble des préoccupations légitimes présentées par les organisations syndicales. Mais d'ores et déjà, nous exigeons une série de mesures capable de redonner confiance aux cheminots. Pour le reste, seul un calendrier de rencontres salariales à prévoir durant le premier semestre 2004 est de nature à aplanir ce fort contentieux que nous évoquons devant vous. Ces rencontres devront traiter des points soulevés par les partenaires sociaux et restés en suspens. Cette clause de revoyure constituerait à nos yeux la garantie de l'entreprise de vouloir poursuivre le dialogue social quel que soient les difficultés économiques du moment. Notre délégation attend une réponse satisfaisante à nos propositions.

Négocier d'abord, rechercher l'accord le plus souvent possible sans jamais perdre de vue l'intérêt des cheminots, telle est notre feuille de route. La CFDT estime qu'un échec de nos discussions pousserait les cheminots à réagir.

Paris, le mardi 13 janvier 2004